



**DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE LUCHÉ-PRINGÉ**

*Conforme aux pratiques issues de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et du Décret
n°2021-1311 du 7 octobre 2021- Reforme des actes de 2022*

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SEANCE ORDINAIRE LE 7
SEPTEMBRE 2026 PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

(Article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Séance ordinaire du : 07 septembre 2026

Date de convocation : le 31 août 2026

Lieu de séance : salle du conseil municipal – mairie de Luché-Pringé

Présidée par : Jean-Pierre BAMAS, Maire de la commune.

Le présent document a pour objet de lister les délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 07 septembre 2026, conformément à l'obligation de publication sous huitaine.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 19 heures 30

Référence / N°	Objet de la délibération	Résultat du vote	Date de l'acte
2026-090	Projet solaire flottant porté par la société NEOEN	Adopté	08/09/2026
2026-091	Subvention exceptionnelle – association “Arts et découverte”	Adopté	08/09/2026
2026-092	Participation financière exceptionnelle – association “boule de fort Espérance”	Adopté	08/09/2026
2026-093	Constitution d'un provisionnement pour créances douteuses	Adopté	08/09/2026
2026-094	Participation financière communale “Octobre rose”	Adopté	08/09/2026
2026-095	Convention financière dans le cadre de l'installation d'un professionnel de santé	Adopté	08/09/2026
2026-096	Principe d'utilisation d'un moteur de recherche d'intelligence artificiel	Adopté	08/09/2026

Le 08 septembre 2026, le maire, Jean-Pierre BAMAS

Points divers :

- L'éclairage public fonctionnera désormais de 6h00 à 22h00

